COMMUNE D'AUBIGNY-SUR-NERE 504

Conseil municipal - Séance du 10 Décembre 2020

Laurence RENIER

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	26

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 12 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 Novembre 2020 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - Mme MALLET - M. TURPIN - Mme BUREAU - M. DUVAL - Mme ABDELLALI - M. CARLIER - Mme SERRE,

Adjoints au Maire

Mme DORISON - M. TASSEZ - M. RAFFESTIN - Mme LEDIEU - M. CHAUSSERON - Mme DOGET - M. CHESNE Mme GELOTTE - Mme PINET - M. ADAM - Mme MOLENAT - M. BOUILLO - M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU - Mme

GUIMARD - M. BOULET-BENAC - Mme LY, Conseillers municipaux

Représentés M. THOR (procuration à M. TURPIN)

Mme XIONG (procuration à Mme RENIER)

Absent M. BOESSENBACHER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. Madame MOLENAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2020/11/01.13 – TARIFS DROITS DE PLACE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 9° Commission du 5 Novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1: FIXE comme suit les tarifs applicables aux droits de place :

	2021
Oroit de place pour les commerçants non sédentaires	1.05
abonnés (éventaire ou camion magasin)	le ml
Droit de place pour les commerçants non sédentaires	1.30
non abonnés (éventaire ou camion magasin)	le ml
Droit de place minimum d'encaissement	
- abonnés	3.60
- non abonnés	4.60
Proit de place pour les véhicules de vente hors	96.00
marché (camion d'outillage)	Forfait /jour d'occupation
Droit de place pour les véhicules de vente hors	20.00
narché (tous véhicules sauf camion d'outillage)	Forfait/jour d'occupation
Oroit de branchement (comprend l'acquittement par la ville	
le la consommation de l'intéressé sur le marché -	

COMMUNE D'AUBIGNY-SUR-NERE 505

Conseil municipal – Séance du 10 Décembre 2020

forfait par marché payable au mois ou par marché)	
- pour l'éclairage seul	2.15
- pour les installations professionnelles	3.25
(nécessitant production de chaud ou de froid)	
Droit de place pour les fêtes foraines	
- par métier (manège lors des manifestations organisées)	27.00/jour occup
- par métier (manège pour les autres périodes)	14,20/jour occup
	1 1,207,10th 000ap
Droit de place pour cirque ou attraction	155.00
sous chapiteau	1er j d'occup
	65.50
	/jour supplém
Caution:	
- cirques	1 000.00
- manèges	300.00

Pour extrait conforme : LE MAIRE,

Laurence RENIER

Publiée le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa